

Arrêté n°2014-

Attribuant à la Communauté d'Agglomération de Limoges Métropole une autorisation administrative relative à la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées et à la destruction, l'altération, la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées, dans le cadre de la création du Parc d'activités de la Grande Pièce sur la commune de Limoges (Haute-Vienne)

Annexe III

Localisation des travaux de la première tranche

